

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **24 septembre 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**
Nombre de pouvoirs : **6**

Le premier octobre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Michèle VALIBUS ; M. Gilles BARBE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Chrystèle BOYER à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Martine PANNETIER à M. Sébastien DEVALLIERE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Mady JUNISSON ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Jean-Marc SAUVIAT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20251001-007

Matière : 3.2 - Domaine et patrimoine – Aliénations

Objet : **DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE COMMUNALE DU DOMAINE PUBLIC – LIEU-DIT LA BREDECHE**

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31 et L2241-1 ;

Vu la lettre du 22 février 2022 de demande de Madame LECOURT ;

Vu que l'emprise communale est utilisée uniquement par Madame LECOURT ;

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de 4 €/m² du 6/03/2023 et prorogé le 3/09/2025 ;

Considérant que l'emprise communale est enclavée dans l'emprise foncière (adjacente aux parcelles cadastrées 267 ZE n°47, 48 et 13) de l'exploitation agricole de la Bredèche, propriété de Madame LECOURT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le déclassement, en vue de son aliénation, de l'emprise communale enclavée dans l'exploitation agricole de Mme Clarisse LECOURT ;
- d'autoriser la cession de cette emprise à Mme Clarisse LECOURT, au prix de 4 €/m², hors frais de notaire, à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la prise en charge par la commune des frais de bornage et d'arpentage, réalisés par un géomètre-expert, ainsi que la division et la mise à jour cadastrale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{er} octobre 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20251001-DL20251001-007-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025
Date de mise en ligne : 07/10/2025